



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rétablissement du plein exercice du rectorat de Strasbourg
Question écrite n° 25728

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le maintien d'un rectorat de plein exercice à Strasbourg. Alors que le Président de la République avait promis un « pacte girondin », et qu'en juillet 2019 Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, lançait en grande pompe la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace, le Gouvernement s'obstine à affaiblir l'Alsace en détricotant le rectorat de Strasbourg. Le décret sur la nouvelle organisation des services académiques publié au *Journal officiel* du 20 novembre 2019 dispose que le recteur de région devient chancelier des universités pour l'ensemble des universités de sa région. Ainsi le recteur de l'académie de Strasbourg se voit retirer sa fonction de chancelier des Universités d'Alsace au profit du recteur de Nancy-Metz. De plus le recteur de Strasbourg ne bénéficiera plus directement de la maîtrise de son budget et devra en référer au recteur de Nancy-Metz. Cet abaissement du rectorat de Strasbourg est une aberration et un contre-sens par rapport à la loi créant la Collectivité européenne d'Alsace. L'Alsace a une culture bilingue, elle est située dans la vallée rhénane et de ce fait entretient des relations privilégiées avec ses voisins allemands ou suisses, ses universités ont une vocation internationale en lien avec son voisinage immédiat. Ainsi, déplacer le centre décisionnel en matière d'enseignement supérieur loin de la capitale européenne, hors de cet espace bilingue et international est une pure folie. Aussi, il lui demande s'il compte prendre en considération les réalités alsaciennes et les demandes des alsaciens en rétablissant le plein exercice du rectorat de Strasbourg.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25728

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 156

Question retirée le : 7 juillet 2020 (Fin de mandat)